



## PRÉFET DES YVELINES

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Sous-préfecture de Rambouillet

### COMMISSION DE SUIVI DE SITE POUR LE STOCKAGE DE GAZ NATUREL DE BEYNES

Compte rendu de la réunion du vendredi 26 novembre 2021 (9h30)  
à la sous-préfecture de Rambouillet  
sous la présidence de Mme Hélène GERONIMI, Sous-Préfète de Rambouillet

#### **Assistaient à la réunion :**

##### Au titre du collège des services et établissements publics de l'État

- M. Alain ADAM : sous-préfecture de Rambouillet, chef du bureau des relations avec les collectivités territoriales et de la réglementation,
- Mme Marielle MUGUERRA : adjointe au chef de l'unité territoriale des Yvelines de la DRIEAT
- Mme Nadège BAPTISTE : chargée de mission risques technologiques accidentels et canalisations de transport, DRIEAT Ile de France,
- Mme Myriam BENZAAD : (observateur) invitée par la DRIEAT Ile-de-France, chargée de mission du SPI Vallée de Seine,
- M. Philippe GALLOT : DDT des Yvelines, services des territoires, de l'aménagement et de la transition écologique,

##### Au titre du collège des collectivités territoriales

- M. Jacques CHAUMETTE : maire de Saulx-Marchais

##### Au titre du collège des associations de riverains de l'installation classée et association de protection de l'environnement

- M. Michel CHARTIER : association Yvelines environnement ,
- M. François LERSTEAU : association Beynes initiatives environnement (BIE),
- M. Claude GRAJEON : jonction d'associations de défense de l'environnement (JADE),

##### Au titre du collège exploitants

- M. Marc THIRION : STORENGY, chef du site de Beynes,
- M. Nicolas DELAVAL : GRT GAZ, responsable du département compression Val-de-Seine,

##### Au titre du collège des salariés

- M. Luc LAMBERT : STORENGY, technicien d'exploitation et délégué du personnel,
- M. Florian DELAHAYE : STORENGY, technicien d'exploitation et délégué du personnel.

## **1- Présentation par l'exploitant STORENGY du bilan des activités menées**

Le bilan d'activités est mis en ligne, au titre des pièces jointes de ce compte rendu, sur le site internet de la DRIEAT :

<http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/stockage-souterrain-de-gaz-naturel-de-beynes-a2702.html>.

M. THIRION fait une présentation générale de STORENGY, filiale du groupe ENGIE, composée de 3 filiales : STORENGY France, Grande-Bretagne et Allemagne.

Les activités STORENGY concernent le stockage de gaz naturel, la production et le stockage d'énergies décarbonnées et la géothermie. Ses compétences sont multiples avec, notamment, les ventes et le marketing, les géosciences, l'hydro-géologie, l'exploration, les expertises sous-sol, les forages, les ingénieries de puits, réservoir, solution minings et les expertises surface ainsi que l'exploitation et la maintenance....

Les chiffres clés sont présentés (cf. page 5) ainsi qu'une cartographie européenne des stockages ancrés dans les territoires (cf. page 6). Pour mémoire, STORENGY est le premier opérateur de stockage souterrain en Europe, le 4ème opérateur de stockage souterrain dans le monde, le 1er producteur de biométhane avec plus de 1 000 collaborateurs. Son taux de fréquence d'accident était, pour 2018, de 1,1.

M. THIRION fait ensuite la présentation du site de Beynes par une vidéo et avec un schéma du fonctionnement des installations de surface. Pour rappel, le site de Beynes comprend deux réservoirs : « Beynes supérieur » mis en service en 1956 (-430 m/mer) et « Beynes profond » (-740m/mer) mis en service en 1976. De nouvelles installations ont été mises en service en 2014 pour « Beynes profond » et en 2018 pour « Beynes supérieur ».

M. LERSTEAU s'interroge sur la couche d'étanchéité supérieure des stockages, dont il a lu qu'elle est très fine . M. THIRION indique que pour chaque réservoir, il y a une surveillance par des puits de contrôle sur la périphérie etcouverture supérieure.

Sur la perte éventuelle de gaz,, il y a un dispositif de comptage des flux entrants et ce pour chaque station, correspondant chacune à un stockage. Toutes les données sont collectées et contrôlées par la DRIEAT. Le sous tirage et l'injection ne peuvent être concomitants ; cela varie en fonction des besoins du réseau. Actuellement c'est une phase de sous tirage (période du 1er novembre au 31 mars : période hiver). Cela peut être fait par 1/2 saison. Les vérifications portent principalement sur l'épaisseur des couches dites supérieures.

M. THIRION fait ensuite un état général du bilan du système de gestion de la sécurité : gestion du retour d'expérience, du respect des objectifs de la politique de prévention des accidents majeurs et du fonctionnement du SGS, inspections, audits internes et externes et les échanges réguliers avec les membres de la CSS et les représentants de proximité (des salariés).

M. THIRION présente ensuite les bilans 2020 et 2021 du système de gestion de sécurité (cf. pages 13 et ss). En ce qui concerne l'accident matériel du 3 novembre 2021 (un déversement accidentel de méthanol sur la plateforme du puits B 147) il n'a pas eu d'incidence sur l'environnement.

Mme la sous-préfète s'interroge sur la comptabilisation des accidents des personnels. M. THIRION précise qu'il s'agit de l'ensemble des personnels (à la fois en interne et en externe) intervenus sur le site qui sont comptabilisés. Il n'y a plus de différenciation entre les salariés et sous-traitants. Il est noté zéro accident majeur au sens « SEVESO III » au titre des années 2020 et 2021.

Il est rappelé, en outre, la politique de prévention des accidents majeurs, en 2020, avec les différents types d'exercices (cf. page 17) : au total 11 exercices et un suivi de la conformité réglementaire du site. La réalisation de la maintenance préventive réglementaire est de 100 %.

M. THIRION présente le projet « Gas Booster ». C'est un procédé qui met en oeuvre un compresseur mobile qui aspire le gaz dans le tronçon à vidanger pour inspection ou intervention de maintenance, et le recomprime pour le réinjecter dans un des réservoirs au lieu de l'envoyer à l'atmosphère. A titre d'illustration, la durée de l'opération de transfert est de 5h30 pour un volume de 55 753 m<sup>3</sup> avec une pression finale de 0,5 bars dans les installations à vidanger. C'est 1 101 tonnes de CO<sub>2</sub> non émis dans l'atmosphère. Cette présentation est ensuite illustrée par une vidéo.

Un bilan des travaux est présenté au titre des années 2020 et 2021 : pour la reprise du puits B 104, sa fonction n'a pas changé. Il est précisé que certains puits de contrôle sont, ou non, susceptibles de passer en gaz selon leur positionnement sur le stockage dans l'aquifère. Les puits « périphériques » ne passent pas en gaz et restent toujours en eau.

En réponse à une question de M. LERSTEAU, M. THIRION indique que le démantèlement du site historique s'étalera jusqu'en 2025 avec différentes étapes de nature différente en terme de perception éventuelle par les riverains. Cette opération se fait avec GRT GAZ. En 2021, du matériel conséquent (tours, anciens équipements volumineux...) a été déposé, en veillant à limiter la gêne par l'utilisation de voies d'accès éloignées des habitations.

La reprise du puits B31 (puits de contrôle) interviendra fin 2022/2023. Situé dans la forêt en bordure de route, va engendrer une fermeture de route. Cela se fera en lien et en concertation avec les Mairies de Beynes et Saulx Marchais.

M. THIRION mentionne la reprise de dépôts sauvages de déchets devant les plateformes de puits. Un travail de prévention a été conduit à ce titre et avec les mairies.

Mme la sous-préfète rappelle le mode opératoire pour ce type d'événement et qui doit conduire l'exploitant (si c'est sur son terrain) et les Mairies (si domaine public) à signaler et/ou déposer plainte systématiquement auprès des services de la gendarmerie afin de conduire à des investigations et des recoupements. La répétition des événements est important et doit être signalée aux autorités compétentes.

Pour répondre à la question d'une association, il est rappelé qu'il n'est pas possible de poser, pour l'exploitant, des caméras de vidéo protection sur l'espace public.

Enfin, une présentation est faite sur les actions conduites en partenariat avec les acteurs locaux (ESAT du petit parc, Croix Rouge, la LPO, la commune de Beynes, les sapeurs pompiers).

Des projets en cours visent à la **réduction de la pollution lumineuse**.

Les objectifs :

Limitier la pollution lumineuse sur l'ensemble des sites de Storengy, en particulier sur le stockage de Beynes,  
Etudier l'impact de la pollution lumineuse sur la biodiversité nocturne sur les sites,  
S'inscrire dans une logique globale de territoire d'amélioration de la trame noire.

Les actions :

Adaptation de l'éclairage des sites pour une gestion écoresponsable,  
Financement et participation au projet LépiNoc, projet lancé par la Région Ile de France et piloté par l'association Noé,  
Actions communes avec les collectivités locales.

M. THIRION indique qu'un diagnostic écologique des domaines fonciers du stockage de Beynes et du GIP (groupement d'intervention puits) a été mené, en 2020, en lien avec le Muséum national d'histoire naturelle, afin de :

- Inventorier la biodiversité présente sur le domaine foncier : espèces / écosystèmes ,
- Identifier les enjeux naturalistes à l'échelle de la parcelle cadastral, les évaluer et les prioriser,
- Replacer le domaine foncier dans le contexte territorial (SRCE) pour mettre en adéquation les actions en faveur de la biodiversité avec ses enjeux (trames verte et bleue, trame noire, trame brune).

A la suite de ce diagnostic, l'objectif est d'intégrer des recommandations du MNHN dans le contrat de gestion écologique des sites (ECOFM) confié à Terideal et aux ateliers protégés AP'Y des Yvelines. Le plan d'action reste à venir.

M. THIRION indique que les modalités de présentation aux Beynois est en cours de définition avec la mairie ; peut-être notamment lors de la fête de la nature prévue fin mai 2022.

## **2- Présentation par l'exploitant GRT GAZ du bilan des activités menées**

M. DELAVAL présente le bilan au titre de GRT GAZ.

Il rappelle que GRT GAZ est une filiale qui a été créée en 2015 pour le transport du gaz par canalisation. Elle est détenue par ENGIE ; la société d'infrastructures gazières (SIG) et les salariés de GRT GAZ.

Le réseau de GRT GAZ est constitué de 32 414 km de canalisations interconnectées, de 41 interconnexions et de 26 stations de compressions ; soit 598 MW installés.

Les installations de GRT GAZ du site de Beynes sont présentées. L'interconnexion de Beynes est composée d'une interconnexion reliée à 9 artères du réseau de GRT GAZ (6 artères du réseau national et 3 artères du réseau régional).

M. GRAJEON s'interroge sur le contrôle des canalisations de transport de gaz. M. DELAVAL explique que des campagnes de vérifications sont effectuées périodiquement à l'intérieur des canalisations par des robots, lors de campagnes dites « de pistonage ». Ces contrôles s'ajoutent à un dispositif de prévention de la corrosion des canalisations par le biais d'une protection cathodique. Une cellule spécifique de GRT gaz est dédiée à la protection cathodique et à l'interprétation des résultats de ces campagnes de contrôle. Les épaisseurs des tuyaux sont vérifiées sur l'ensemble du réseau, et si nécessaire, remplacées par tronçon.

En cas d'alerte, le temps d'intervention est de 30 à 45 minutes, avec possibilité de fermer les vannes de sectionnement à distance. La surveillance est assurée 24h/24h entre chaque poste de sectionnement, distants de 5 à 10 Km. Des exercices sont également organisés régulièrement à ce sujet.

La station de compression de Beynes est récente (2017) avec 2 compresseurs thermiques (au gaz naturel) pour injecter le gaz dans le réseau de distribution.

Les travaux réalisés en 2021 concernent :

- pour la station de compression, qui date de 2017, la mise en conformité des cheminées des turbines . En 2022, des investissements sont prévus pour la réduction de l'empreinte environnementale.
- Pour la grille d'interconnexion : des travaux de diagnostic de l'interconnexion ont été réalisés (diagnostic intégré réalisé à 90 %, diagnostic des vannes et la modification de l'automatisme du pôle de régulation EVRY 603). En 2022, des travaux sont prévus au titre du diagnostic de l'interconnexion : finalisation du diagnostic de l'intégrité de la Grille et rénovation des passages de câbles).

### **3- Actions de l'inspection des installations classées**

sur les installations **STORENGY** :

Un rappel historique est présenté (cf. page 5 du document).

Situation administrative du site : cf. arrêté préfectoral d'autorisation du 3 mars 2009.

De nombreux arrêtés préfectoraux ont été pris, notamment, pour la protection thermique et mécanique d'équipements.

Le dernier arrêté préfectoral : 14 février 2017 actant l'étude de dangers (EDD) et renforçant des prescriptions sur les mesures de maîtrise des risques (MMR).

En 2012, le PPRT a été approuvé.

### **INSPECTIONS**

**L'inspection du 7 octobre 2020 :**

Thèmes abordés :

- Respect de la mise en demeure du 8 août 2019 (sur les MMR)
- Point sur les projets et travaux

Constats :

- La mise en demeure a pu être soldée
- 3 non conformités : défaut d'information DRIEE sur exercice plan d'opérat interne (POI) et sur réalisation de travaux (antenne de puits), espacement conforme entre deux plots bétons – corrigé depuis
- 7 observations ou remarques

#### **L'inspection du 19 novembre 2021 :**

Thèmes abordés :

- Suites des inspections précédentes
- Actualités : démantèlement anciennes installations, projets en cours
- Analyse de l'événement de perte accidentelle de méthanol

Constats :

- Levée des remarques précédentes concernant la protection cathodique, le exercices POI et les sirènes PPI
- Présence d'une MMR endommagée (protection thermique) sur un réseau non en service
- Dysfonctionnement du circuit et de la cuve nourrice de méthanol du puits (cuve remise en service le jour de l'inspection).

#### **L'inspection IC/ESP du 4 octobre 2021 :**

Thèmes abordés :

- Contrôle du plan d'inspection générique (PIG) pour la tour de désulfuratio
- Contrôle du plan d'inspection spécifique (PIS) de la tour de désulfuration (version logiciel)
- Vérification du procès verbal d'examen par ultrasons société MITRAS

Constats :

- Trois remarques prises en compte par l'exploitant (validation de la dernière version E du plan d'inspection spécifique avec les données d'entrée et de repères clairement identifiés)

Mme la sous-préfète rappelle que la préparation du déploiement des panneaux d'informations en forêt de Beynes est en cours. En revanche, en ce qui concerne le déplacement de l'abris bus, cela sera plus compliqué et plus long. Il faudra se rapprocher du conseil départemental des Yvelines pour cela.

#### **INSTRUCTION AU TITRE DE STORENGY**

Un dossier concernant le « SpotCare » : cela vise à expérimenter une nouvelle méthode de surveillance géophysique du sous-sol en vue d'ouvrir la voie à d'autres types de stockage géologique (contre le réchauffement climatique). Validation par arrêté préfectoral portant prescription complémentaire du 7 juin 2021.

Pour 2022, les perspectives sont les suivantes : instruction de dossiers dont la révision quinquennale de l'étude de dangers (EDD), la participation à l'exercice plan opération interne (POI) et la poursuite de la mise en œuvre du PPRT avec les acteurs concernés.

#### **Pour GRT GAZ**

Une inspection a été réalisée en juillet 2021 : 3 observations ont été relevées. Un arrêté préfectoral de prescriptions complémentaires a été pris le 8 août 2021 suite au dossier de réexamen de l'installation de combustion conformément à l'art. R. 515-72 du code de l'environnement (en application de la directive IED).

Pour 2022, des contrôles inopinés sur les rejets atmosphériques sont prévus.

M. LERSTEAU pose une question sur les mises à l'évent et des incidences sur l'atmosphère.

M. THIRION indique que ces mises à l'évent sont liées à des travaux de maintenance nécessitant des mises hors pression des installations, ce qui peut conduire à des panaches projetés. Pour 2021, il y a eu effectivement un nombre plus important de ce type d'opérations du fait du contrôle décennal de la tour de désulfuration. Pour 2022, cela devrait baisser. Ces interventions sont déclarées obligatoirement à la DRIEAT avec le bilan annuel des quantités de gaz rejetées à l'atmosphère.

Il rappelle également que les riverains qui en ont fait la demande sont systématiquement prévenus de ces événements

Mme la sous-préfète suggère qu'une communication adaptée à ce type d'événement soit envisagée afin de rassurer les riverains.

#### **4- LE PPI**

Suite à l'enquête publique, le PPI a été approuvé par arrêté préfectoral du 21 juin 2021. Il est mis en ligne sur le site internet de la préfecture des Yvelines.

Mme la sous-préfète propose que ce document soit adressé, à la demande des participants, soit sous format papier soit sous format informatique lors de l'envoi du compte rendu de la réunion.

Un exercice est prévu en 2023 pour le site de BEYNES par la Préfecture des Yvelines ; il sera préparé en lien avec les mairies concernées.

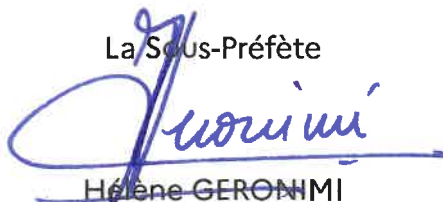
#### **Autres points :**

Il est communiqué aux membres un exemplaire « *En cas d'alerte, j'adopte les bons réflexes* ». Ce document sera diffusé à chaque foyer beynois et mis à disposition dans toutes les communes membres de la CSS.

Après la visite de STORENGY en 2021, une visite du site GRTGaz sera organisée prochainement pour les membres de la CSS.

Fin de la séance à 11h40.

La Sous-Préfète



Hélène GERONIMI

